

La Charte de CCIG Croissance

1. CCIG Croissance

CCIG Croissance est une initiative de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), destinée aux entreprises ayant leur siège dans le canton et comptant plus de 40 collaborateurs, ou se situant sur une trajectoire de croissance devant les conduire à dépasser ce nombre dans un horizon de deux ans.

Cette communauté vise à rassembler ces entreprises autour de valeurs communes et à leur offrir un cadre structuré favorisant le partage d'expériences, l'échange de bonnes pratiques et la réflexion collective sur les enjeux liés au développement et à la croissance.

2. Objectifs

CCIG Croissance repose sur cinq objectifs stratégiques :

1. **Fédérer**

Rassembler, au sein d'une communauté dédiée et exclusive, les entreprises indépendantes genevoises en croissance, dont l'effectif est supérieur à 40 collaborateurs ou en voie d'atteindre plus de 40 salariés dans un horizon de deux ans.

Créer un cadre permettant aux dirigeantes et dirigeants (CEO et fonctions C+) de se retrouver autour d'un programme d'événements exclusifs, animés par des intervenants chefs d'entreprises de haut niveau.

Faire de la CCIG un point de référence et de rassemblement pour ce segment d'entreprises et renforcer le rayonnement de la Chambre au sein de son écosystème.

2. **Informier**

Organiser des rencontres et mettre à disposition des dirigeants des contenus et éclairages pertinents sur les enjeux propres aux entreprises en croissance : organisation / process, ressources humaines, financement, internationalisation, gouvernance, etc. Ces thèmes seront définis au fur et à mesure de l'année par le comité.

Faciliter l'accès à une information fiable, actualisée et adaptée à leur stade de développement.

3. **Porter la voix**

Identifier, recueillir et synthétiser les besoins et préoccupations spécifiques de ces entreprises afin de les représenter de manière constructive dans les discussions liées aux conditions-cadres et aux politiques publiques.

Garantir que la voix de ce segment essentiel de l'économie genevoise soit entendue et prise en compte.

4. **Inspirer**

Créer un espace de réflexion, de partages et d'échanges autour des enjeux, des missions et des défis du dirigeant.

Encourager la prise de recul, l'innovation managériale et l'émergence de nouvelles pratiques grâce à des rencontres thématiques et des formats immersifs, type visites d'entreprises, atelier technique et partage d'expérience.

5. **Accompagner**

Développer des dispositifs d'accompagnement, notamment un programme de mentorat dédié aux entreprises en croissance, afin de soutenir leurs dirigeants et contribuer à l'émergence des leaders économiques de demain à Genève.

Proposer des outils concrets pour aider les entreprises à structurer leur expansion de manière durable.

3. **Valeurs et engagements des membres**

Les membres de CCIG Croissance s'engagent à contribuer activement à la dynamique de la communauté en respectant les principes suivants :

- Faire preuve d'assiduité,
- Respecter en tout temps la confidentialité,
- Échanger et travailler dans un climat de confiance et bienveillance,
- Proscrire tout démarchage actif envers les autres Membres.

4. **Fonctionnement**

La communauté est animée par un Comité CCIG Croissance, composé de 8 à 10 membres volontaires, représentatifs de la diversité du tissu économique local. Ce comité définit la stratégie et le plan d'action de la communauté, en lien avec la Direction de la CCIG.

Un référent dédié au sein de la CCIG accompagne le comité dans la mise en œuvre opérationnelle de ses actions et assure la liaison avec les équipes internes de la Chambre.

5. **Conditions d'admission**

L'adhésion à CCIG Croissance est réservée aux :

- Entreprises d'au moins 40 collaborateurs ou dans une trajectoire d'atteinte de ce palier à horizon de 2 années ;
- Entreprises dont le siège social se trouve dans le Canton de Genève ou dans une démarche active d'implantation sur le territoire ;
- Entreprises parrainées par au moins 2 membres de la communauté et cooptées par le comité

L'adhésion est soumise au paiement d'une cotisation spécifique annuelle de CHF 3'000 H.T., en complément de la cotisation à la CCIG.

Chaque adhésion est formellement acceptée par le Comité, cette validation peut se faire par voie circulaire.

Le comité est seul compétent pour accepter ou refuser une demande d'adhésion, il n'a pas l'obligation de justifier sa décision.

6. **Perte de la qualité de membre**

La qualité de Membre de CCIG Croissance se perd :

- a. par démission notifiée par écrit, pour la fin de l'année en cours ;
- b. par décision du Comité en cas notamment de non-paiement de la cotisation annuelle spécifique ou de la cotisation CCIG ;